

8 règles pour encourager les limites saines à la maison

*afin de prévenir les abus liés aux
comportements sexuels problématiques (CSP)*



Accroître la surveillance parentale quant aux jeux et dodos


- S'assurer que l'enfant dorme seul et offrir de la surveillance lorsque c'est impossible.
- Ajouter des systèmes d'alarme ou dispositifs intelligents identifiant les mouvements pour les chambres ayant plus d'un enfant.
- Surveiller les jeux ou les cabanes sur les lits et divans.





Enseigner la notion de vie privée



- Instaurer le fait de frapper à la porte avant d'entrer dans une pièce.
 - Identifier un endroit (p.ex., une boîte) où l'enfant doit donner l'autorisation avant d'y accéder.
 - Exposer l'enfant au fait que les adultes ont aussi une vie privée (p.ex., toilette, douche).
- 



**Éviter toute sexualité
dans la même pièce
que l'enfant**



Prioriser les jeux physiques ayant moins d'intimité

- Éviter les jeux de bataille, lutte ou de « chatouille ».
 - Ces jeux peuvent être utilisés comme excuse pour faire des attouchements ou diminuer la bulle personnelle de l'enfant ou rendre les enfants ayant vécu des abus inconfortables et anxieux.



Ouvrir le dialogue sur la sexualité

- Offrir un environnement sécuritaire où l'enfant peut poser ses questions sur la sexualité.
- Surveiller les conversations à contenu sexuel.
- Intervenir lorsque les conversations ne sont pas adaptées au stade développemental de l'enfant.



Éviter les punitions physiques

- Prioriser le renforcement positif puisque les punitions physiques, humiliantes ou cruelles vont à l'encontre des limites de l'enfant et au-delà de son consentement
- Respecter la bulle personnelle et l'intimité de l'enfant.



Enseigner la notion de bulle personnelle

- Distinguer les touchers et prioriser ceux qui sont sains.
- Respecter les limites de l'enfant (p.ex., ne pas s'offusquer s'il refuse un câlin ou baiser).
- Informer l'entourage des limites personnelles de l'enfant et veiller à ce qu'elles soient respectées.

Connaître les antécédents des personnes en charge de l'enfant

- Ne pas laisser l'enfant seul si la personne en charge (p.ex. gardien.ne) a des antécédents de CSP.
- Superviser le plus possible les contacts avec les proches.
- Questionner ouvertement l'enfant sur sa relation avec les personnes qui en prennent soin.